

Souscrivans dix florins d'Allemagne, ou vingt-cinq livres de France, dont la moitié se payera en prenant les billets de Souscription, & l'autre moitié en recevant le premier volume.

2°. Comme on ne peut pas savoir au juste quelle sera l'étendue d'un ouvrage dont le manuscrit n'est pas encore complet, s'il y a plus que les quatre cens feüilles promises, on ne comptera aux Souscrivans les feüilles surnuméraires qu'à raison d'un sol de France par feüille, ce qui ne se payera qu'à la fin de l'ouvrage.

3°. Pour faciliter la souscription à ceux qui n'ont pas encore le Dictionnaire Historique &c. de l'Édition de Basse, le Sr. Brandmuller, qui en a encore quelques exemplaires, offre aux Souscrivans, mais à eux seuls, de leur en fournir autant qu'il en aura, à vingt florins d'Empite ou cinquante livres de France, quoiqu'il les ait vendus jusques ici vingt-quatre florins.

4°. Pour montrer au Public de quelle manière l'ouvrage sera exécuté, on donnera pour Projet une feüille d'essai, remplie des premiers articles qui sont tombés sous la main. Les Souscrivans pourront conserver cet échantillon & refuser l'ouvrage, s'il n'est pas imprimé sur le même papier & avec les mêmes caractères.

5°. Les Souscriptions seront ouvertes jusques à la fin de l'année courante, après quoi on n'aura plus le Supplément au même prix, d'aurant plus qu'on n'en tirera pas un aussi grand nombre d'exemplaires qu'on en a vendu du Dictionnaire.

1°. On pourra souscrire chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, ou s'adresser à l'Imprimeur en droiture, en ce cas on prie d'affranchir